
Discours de la députation des grenadiers-gendarmes servant près la Convention nationale, qui sont venus la féliciter d'avoir encore une fois sauvé la patrie, lors de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours de la députation des grenadiers-gendarmes servant près la Convention nationale, qui sont venus la féliciter d'avoir encore une fois sauvé la patrie, lors de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 656;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24688_t1_0656_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Le président répond; l'insertion des différentes adresses au bulletin est ordonnée, et la Convention admet successivement ces corps militaires à défilé dans son sein.

L'un des vétérans invalides présente à la Convention Jean-René Libre, son fils, âgé de 25 ans, entré comme élève aux ci-devant Gardes-Françaises à l'âge de 12 ans, et ayant fait toutes les campagnes de la guerre de la liberté; ce brave défenseur de la patrie porte l'empreinte de sa valeur et de son courage par 18 cicatrices honorables des blessures qu'il a reçues dans différents combats, dont 4 au corps, et 14 à la tête.

Ce valeureux militaire est admis aux honneurs de la séance, et le comité militaire chargé de pourvoir à son avancement (1).

5

Les élèves de la patrie sont admis à la barre : ils mêlent leur foible voix aux applaudissemens universels sur le prompt châtimé des conspirateurs; ces enfans intéressans, précédemment livrés aux soins d'une municipalité perfide, invoquent la protection spéciale de la Convention nationale; ils sont admis à défilé dans son sein (2).

[s.d.] (3).

L'ORATEUR :

L'air de la liberté se purifie au milieu des orages, et c'est surtout dans cette Auguste assemblée que les bons citoyens aiment à venir le respirer.

Conducteur des élèves de la Patrie[,] qu'il m'est doux de présenter au milieu de vous ces jeunes enfans qui doivent régénérer un jour la terre des hommes libres, lorsque votre sagesse et votre fermeté en auront fait disparaître les traîtres et les conspirateurs. Quels sont donc tes destins, o France, o république, et quel heureux génie ne cesse point de veiller à ta gloire et à ta conservation. menacée de tous les maux, attaquée par tous les crimes, tu sors de tous les dangers plus forte et plus redoutable que jamais. tu rejettes de ton sein tous les forfaits, pour n'y conserver que les vertus.

Et vous, prudens législateurs[,] puissions-nous vous devoir enfin des jours plus heureux, que n'ensanglanteront plus les cruautés et les complots des cromwels modernes, qui n'ont, hélas, été que trop tardifs à démasquer. Prenés maintenant sous votre protection ces enfans, précédemment livrés aux soins

(1) P.V., XLII, 270. J.S. Culottes, n° 532; M.U., XLII, 201.

(2) P.V., XLII, 270.

(3) C 314, pl. 1258, p. 28. Mention in J.S. Culottes, n° 532; M.U., XLII, 219; J. Sablier, n° 1470.

d'une municipalité perfide, et dont l'âge et les besoins appellent les bienfaits des pères de la Patrie.

DERMAGNY

Insertion de l'adresse au bulletin.

6

Les grenadiers-gendarmes servant près la Convention nationale viennent la féliciter d'avoir encore une fois sauvé la patrie; ils protestent que tant qu'il restera un seul d'entre eux, il fera un rempart de son corps à la représentation nationale, et que les poignards des assassins ne pourront l'atteindre qu'après les avoir percés eux-mêmes.

Mention honorable, insertion de l'adresse au bulletin. Les grenadiers-gendarmes sont admis à défilé dans le sein de la Convention (1).

[L'orateur de la députation] (2).

Citoyens Représentans du Peuple

Nous venons vous féliciter d'avoir encore une fois sauvé la patrie. Soyez surs, Citoyens Représentans, que, tant qu'il restera un de nous, il vous fera un rempart de son corps, et que les poignards des assassins ne pourront vous atteindre qu'après nous avoir percé nous-mêmes.

Depuis le commencement de la Révolution, toujours attachés à la Représentation Nationale, c'est elle seule que nous prenons pour guide, et jamais aucune faction ne parviendra à nous égarer; La Représentation Nationale est impérissable comme la République une et indivisible; Elle s'affermira malgré les dominateurs, et les malveillans, et nous Jouirons dans peu du bonheur que procurent la Liberté, et l'Egalité.

Vive la République et la Représentation Nationale, A bas les factieux, et les dominateurs.

BONNABRE (?) (cap^e Comin^{dt}).

7

Les sections de Paris; savoir, celle de Brutus^a, des Piques^b, de l'Unité^c, de la Montagne^d, de Chalier^e, du fauxbourg du Nord avec ses comités civil et révolutionnaire^f, du Bonnet Rouge^g, de la Fontaine de Grenelle^h, de Guillaume Tellⁱ, du Finistère^j, de la Rue de Montreuil^k, des Droits de l'Homme^l, des Sans-Culottes^m, de Popincourt, avec ses autorités constituéesⁿ, de Poissonnière^o, de Bon-Conseil^p, des Marchés^q, des Gardes-Françaises^r et du Museum^s, se présentent successivement en masse; elles applaudissent à l'énergie, à la sagesse et au sublime courage de la Convention nationale, qui vient de triompher de la plus affreuse conspiration, et de délivrer le peuple

(1) P.V., XLII, 270. Mention in F.S.P., n° 391; M.U., XLII, 202.

(2) C 314, pl. 1258, p. 14.